

+

Membres en exercice	11
Présents	8
Représentés	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	7
Contre	1

COMMUNE DE MARVAL

Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2025

Délibération n° 68/2025

portant sur les modalités d'utilisation de la salle des
Fêtes et de l'ancienne salle de classe pour les
associations hors commune

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORE - Rachel HAAG – Pierre HACHIN – Edith LEGER - Marie LINET – Renée PIRONNET- Jérôme SUET.

Absentes excusées : Léa BLANC-BRIAND - Carole RELLAND.

Absent : Pierre MANDON

Madame LINET fait part au Conseil Municipal qu'une association de la commune de Pensol bénéficiait à titre exceptionnel de l'utilisation de la salle des Fêtes pendant la durée des travaux de la salle polyvalente de Pensol. Cette association souhaiterait continuer d'utiliser la salle des fêtes. Il convient donc au Conseil Municipal de décider pour toutes les associations hors commune des modalités d'utilisation de la salle des Fêtes et de l'ancienne salle de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le montant de la location de la salle des Fêtes et de l'ancienne salle de classe pour les associations hors commune sera de 20 euros par heure d'utilisation sous réserve d'événements municipaux.

Marie LINET,
Secrétaire de séance

Fait à MARVAL, le 20 octobre 2025
Pierre HACHIN
Maire

